

**28 et 29 Avril 2017**

**51ème RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE**



**COUPE DE FRANCE DES RALLYES**

**REGLEMENT**

 **ESPACE AVÈZE**  
MAISON DE LA GENTIANE

## 51<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

28 et 29 Avril 2017

Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : ..... 1/03/2016  
Ouverture des engagements : ..... 1/03/2016  
Clôture des engagements : ..... 17/04/2017 à minuit

Parution du road- book : 22/04/2017 à disposition au siège de l'A.S.A. ARVERNE et au bar brasserie Le Lutéa (04 71 78 01 05) Place de la Mairie.

Dates et heures des reconnaissances : le 22/04/2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le 28/04/2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Vérifications des documents et des voitures le 28/04/2017 de 16h00 à 21h00 et le 29/04/2017 de 6h00 à 8h30 (Place de la Mairie RIOM -ès- Montagnes).

Heure de mise en place du parc de départ le 28/04/2017 à 16h00 (Parking de la Mairie)

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 29/04/2017 à 9h00 (Salle R.de Ch Mairie RIOM -ès-M.)

Publication des équipages admis au départ le : 29/04/2017 à 9h30

Publication des heures et ordres de départ le : 29/04/2017 à 9h45

Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émarginé par tous les concurrents.

Départ de : Riom -ès-Montagnes le 29/04/2017 à 10h30

Arrivée à : Riom -ès-Montagnes le 29/04/2017 à partir de 16h40

Vérification finale le 29/04/2017 à SARL Garage des Gentianes à Riom -ès-Montagnes

Publication des résultats du rallye le 29/04/2017, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le 29/04/2017 au Gymnase de Riom -ès-Montagnes à partir de 20h00 (Repas offerts aux équipages).

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 28 et 29 Avril 2017 en qualité d'organisateur administratif le 51<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

*Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport AUTOMOBILE d'Auvergne numéro R/03 en date du 13 Février 2017, et de la F.F.S.A. Numéro 165 en date du 15 Février 2017.*

#### Comité d'Organisation

Président : Roger DESMARIE

Membres : Michel DESMARIE, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, Claude MARQUE, Jean Blaise MIRAMONT, Stéphane DESSAUX

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA ARVERNE, 9 Avenue de la République B.P. 5 15400 RIOM-ès-MONTAGNES

Téléphone : 04 71 78 04 64 - 04 71 78 05 87 - 06 85 80 83 09

Fax : 04 71 78 19 38 - mail : [m-desmarie@wanadoo.fr](mailto:m-desmarie@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye : Hôtel de Ville 15400 RIOM -ès-MONTAGNES

Lieu, date, horaire : le 28/04/2017 de 16h00 à 21h00 et le 29/04/2017 de 6h00 à 19h30

## Organisateur technique

A.S.A. ARVERNE représentée par Michel DESMARIE  
Adresse : 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM -ès- MONTAGNES

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Serge RIBIERE licence 17515  
Membres : Etienne GARDETTE licence 8272 – Michel BEAULATION licence 3816

Directeur de Course : Marc HABOUZIT licence 7145

Directeur de Course Adjoint : Christelle HABOUZIT licence 128356  
Directeur de Course Spéciale : François CHASSAGNOL licence 15142  
Directeur de Course Spéciale : Michel VAURIE licence 1059  
Directeur de Course Tricolore : Michel DESMARIE licence 19848

C.S. Responsable Chrono : Patrick CRUANES licence 19927

Médecin Chef : Dr J.-Frédéric POURQUIER  
Médecin ES : Dr Gilles ROCHE

Commissaires Techniques : Responsable : André BOIVIN licence 3572  
Adjoint : Jacques MONTJOTIN licence 8818  
Adjoint : A nommer en cas de besoin

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC) Catherine PASTOREK licence 15145  
(CRAC) Xavier ARISTIDE licence 32245

Chargé des relations avec la presse : Stéphane DESSAUX licence 240529

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 **Coefficient 2** et pour le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le: 28/04/2017 de 16h00 à 21h00 et le 29/04/2017 de 6h00 à 8h30 à Entrée Mairie Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications techniques auront lieu le 28/04/2017 de 16h15 à 21h15 et le 29/04/2017 de 6h15 à 8h45 Place de la Mairie à Riom -ès-Montagnes

Les vérifications finales seront effectuées : le 29/04/2017 au Garage des Gentianes

Adresse : Z.A. du Coudert à Riom-ès-Montagnes

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17/04/2017 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **80 voitures** maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295,00 € (chèque à établir à l'ordre de « ASA ARVERNE »)

- sans la publicité facultative des organisateurs : 590,00 € (x 2)

*-Equipage licencié à l'ASA ARVERNE : 150,00€ - un seul des deux : engagement ramené à 200,00€.*

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

*Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.*

### 3.3P. ORDRE DES DEPARTS

R5/A7S/GT10/A7K/A8/R4/N4/A6K/R2/A7/F2000.14/N3/GT9/A6/A5K/F2000.13/R1/N2/N2série/F2000.12/N1 F2000.11

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc prévu Place du Monument, (Parc situé après le parc de regroupement). Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

*Les dépanneuses dans les spéciales servent uniquement à enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.*

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mmx140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 126,90 km.

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,30 km.

Les épreuves spéciales sont ES 1 – 3 - 5 Puy Mary (8,00 km) ES 2– 4 – 6 Puy Sancy (5,10km).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu les 22/04/2017 et 28/04/2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

**Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.**

*Nous vous informons que le jour du rallye, les « cordes » pourront être matérialisées par de la rubalise, du treillis et ou des piquets selon les cas.*

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

- 7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange  
- Chef de poste : chasuble orange barrée

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

### Prix en espèces

Scratch : 1er : 300€ 2ème : 250€ - 3ème : 150€- 4ème : 100€

Groupe : 1er : 150€ si 10 partants ou plus  
2ème : 100€ si plus de 15 partants

Classe : 1er : 295€ si 10 partants ou plus  
1er : 150€ si moins de 10 partants

2ème : 150€ si plus de 12 partants  
3ème : 80€ si plus de 15 partants

Classes confondues pour la remise des prix : N2-N2 Série, A5-AK5, A6- AK6 et A7-AK7-A7S

Féminin : 300€ si plus de 5 partants - 100 si moins de 5 partants

Prix en nature (valeur 25€) remis à tous les équipages aux vérifications administratives

**Coupes** : 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).

Hemdé Sport  
Events

